

Paris, le 10 avril 2018

## L'AMIF et le Comité Régional du Tourisme (CRT) Paris Ile-de-France s'associent pour récompenser les 33 communes lauréates du Label régional des Villes et Villages Fleuris

À l'occasion du Salon des Maires d'Ile-de-France, le CRT Paris Ile-de-France organise, une nouvelle fois, la remise des prix du Label 2017 VVF, Label de qualité de vie. Cette année, Stéphane Beudet, Président de l'AMIF et Hamida Rezeg, Vice-présidente en charge du Tourisme de la Région Ile-de-France et Présidente du Jury VVF en Ile-de-France, récompensent les 33 communes lauréates qui ont su améliorer leur cadre de vie.

*« Le Label Villes et Villages Fleuris a acquis auprès du grand public une forte notoriété et s'impose dans l'esprit des Franciliens comme une garantie de qualité du cadre de vie des communes »* témoigne Hamida Rezeg. *« Pour les villes et villages d'Ile-de-France, c'est un atout capital en matière d'attractivité touristique, mais aussi économique et résidentielle »*.

Partenaire de l'AMIF depuis 2006, le CRT organise la remise des prix dans le cadre du Salon des Maires d'Ile-de-France afin de mieux accueillir les équipes municipales des communes lauréates et le public de plus en plus nombreux.

Stéphane Beudet souligne que *« rendre sa ville plus verte et plus propre est un objectif pour les communes. Les citoyens à plus de nature en ville, étant donné les vertus de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations. En Ile-de-France, près de deux millions de Franciliens sont privés d'espaces verts de proximité à moins de 15 minutes à pied de chez eux. La place du végétal en ville en Ile-de-France est un sujet important et porteur »*.

Le Label régional des Villes et Villages Fleuris, un Label de qualité de vie.

Le Label récompense l'analyse, la stratégie et le travail des services techniques des communes qui, par leur savoir-faire, valoriseront leur territoire.

La pertinence de l'aménagement paysager, qui sera différent selon la taille de la commune, la réflexion et les actions menées en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles, l'utilisation raisonnée des plantes, le fleurissement, l'entretien et le remplacement des arbres, sont autant de critères qui sont pris en compte par le jury et intégrés au programme soutenu par les élus.

Sans oublier la qualité de l'espace public qui doit être surveillée de près en maîtrisant les enseignes, en effaçant les réseaux, en rénovant les façades et le mobilier urbain, en développant la qualité de la voirie et la propreté de la ville.

## CHIFFRES CLÉS / 2017

- 1 297 communes et arrondissement en Ile-de-France ;
- 328 villes et villages labellisés ;
- 87 communes 1 fleur ;
- 106 communes 2 fleurs ;
- 115 communes 3 fleurs ;
- 20 communes 4 fleurs ;
- 111 communes visitées par le jury en 2017 ;
- 33 communes lauréates.

Retrouvez toutes les informations sur le site : [pro.visitparisregion.com](http://pro.visitparisregion.com)

### **Contacts presse :**

AMIF :

Charlotte Gosselet [cgosselet@amif.asso.fr](mailto:cgosselet@amif.asso.fr) - 07 62 40 00 06

Comité Régional du Tourisme Paris-Ile-France :

Catherine Barnouin [cbarnouin@visitparisregion.com](mailto:cbarnouin@visitparisregion.com) - 01 73 04 83 13

## VILLE LAURÉATES 2017

Une répartition des communes lauréates du Label 2017 en Ile-de-France, où tous les départements franciliens exceptés les Hauts de Seine sont à l'honneur : la Seine-et-Marne (7 communes), les Yvelines (10 communes), le Val d'Oise (6 communes), le Val-de-Marne (1 commune), l'Essonne (6 communes), la Seine-Saint-Denis (3 communes).

### **Attribution de la 1<sup>ère</sup> Fleur :**

Athis-Mons (91) ; Bezons (95) ; Brunoy (91) ; Dannemois (91) ; Jouy-le-Moutiers (95) ; Montarlot (77) ; Orgeval (78) ; Plaisir (78) ; Villevaudé (77).

### **Attribution de la 2<sup>ème</sup> Fleur :**

Bailly (78) ; Collégien (77) ; Fontenay-le-Fleury (78) ; Lardy (91) ; Limeil-Brevannes (94) ; Maurepas (78) ; Montfermeil (93) ; Mouroux (77) ; Pontault-Combault (77) ; Souppes-sur-Loing (77) ; Villiers-le-Bel (95).

### **Attribution de la 3<sup>ème</sup> Fleur :**

Achères (78), Aubergenville (78) ; Bondy (93) ; Champlan (91) ; Eragny-sur-Oise (95) ; Orsay (91) ; Stains (93) ; Viroflay (78).

### **Prix spécial régional des 4 Branches :**

Boinville-en-Mantois (78) pour la qualité et la diversité des arbres fruitiers représentatifs du Mantois et de la vallée de Seine.

### **Attribution d'un accessit au concours national :**

Franconville (95) ; Les Mureaux (78) ; Saint-Gratien (95)